



1933-2023 : 90 ans d'œuvres laïques pour l'éducation et la citoyenneté



1933-2023 : 90 ans d'œuvres laïques pour l'éducation et la citoyenneté

La Ligue de l'Enseignement des Vosges souffle ses bougies avec deux conférences-débats de Philippe Alexandre, professeur émérite de l'Université de Lorraine.

À Épinal

1933-2023, 90 ans d'œuvres laïques

Une conférence de Philippe ALEXANDRE, professeur émérite de l'Université de Lorraine, suivie d'un débat.

À l'amphithéâtre de la faculté de droit, le mardi 5 décembre à 20 H 30.

En partenariat avec la Société d'Emulation des Vosges.

1933-2023 : 90 ans d'œuvres laïques... En réponse à l'intolérance, au séparatisme et à l'extrémisme.

1933, Hitler est nommé Chancelier de l'Allemagne. Le nazisme s'installe et enflamme bientôt le monde entier.

Quatre dates pour comprendre le type de société que les nazis construisent :

- 1940, Schirmeck-Vorbruck accueille un camp de redressement pour les Alsaciens récalcitrants puis sert de lieu d'interrogatoire et de transit vers les camps de la mort.
- 1941, l'Arbeitdienst, comme déjà en Allemagne, embrigade les jeunes Mosellans et Alsaciens : uniforme brun, une bêche en guise de fusil et l'obligation de prêter serment au Führer. 1941, Natzweiler-Struthof enferme et fait mourir des opposants de tous horizons.
- 1942, comme en Allemagne, les nazis obligent l'adhésion des adolescents mosellans et alsaciens (12-18 ans) à la Hitlerjugend. Les filles sont embrigadées dans la Bund Deutscher Mädel. Leur maxime résume leur conditionnement sexiste : *Kinder, Kirche, Küche* (Enfants, église, cuisine).

Cela aboutit à la Seconde Guerre mondiale.

7 juin 1933, Les associations laïques vosgiennes se fédèrent

Elles promeuvent *les sociétés scolaires et périscolaires en refusant toute emprise politique*, religieuse ou mercantile (statut de la fédération des œuvres laïques des Vosges). A travers leurs activités, les œuvres visent l'éducation populaire, l'esprit critique du citoyen et la liberté de conscience dans un souci de solidarité.

La laïcité refuse la haine du différent prêchée par les extrémistes et les communautaristes. Elle repose d'abord sur la loi de 1905 qui sépare les Eglises et l'Etat et garantit la liberté de conscience. Elle est complétée au fil du temps par un ensemble juridique qui garantit le droit à la différence dans le respect de la loi commune. Elle protège la foi tant que la foi ne cherche pas à dicter sa loi. Elle est le socle commun du bien vivre français dans une République aimable de liberté, égalité, fraternité.

L'esprit laïque encourage le citoyen à forger ses convictions tout en restant ouvert au débat contradictoire. Il permet le débat en évitant le conflit des personnes. Il compose tolérance et conviction. Car la tolérance seule aboutit au laxisme ; et la conviction seule débouche sur l'autoritarisme voire le totalitarisme. L'esprit laïque est ainsi la condition pour dialoguer et affronter collectivement les grands enjeux contemporains et concevoir un monde aimable. Les œuvres laïques servent un idéal humaniste.

Les cercles laïques s'amorcent dans les années 1860 avec Jean Macé.

Des Vosgiens, à Épinal, à Saint-Dié et à Raon-l'Étape, comptent parmi les premiers, en 1868, à répondre à l'appel de Jean Macé qui a fondé une **Ligue de l'enseignement**, fédération de *Cercles* auxquels sera laissée la plus large autonomie, et qui envoient chaque année des représentants à son Congrès national. Chacun d'eux développe son activité sous forme d'œuvres populaires et post-scolaires. Celui d'Épinal, très longtemps présidé par Arthur Florion, crée dès 1868 une école libre laïque de filles. Les *Cercles* ouvrent des bibliothèques, proposent des conférences et des cours du soir.

Celui d'Épinal, avant 1914 déjà, sous l'influence du mouvement hygiéniste, organise des colonies de vacances, œuvre qui prendra une importance grandissante au lendemain de la Grande Guerre.

En décembre 1925, la Ligue devient la *Confédération générale des œuvres laïques scolaires, post-scolaires, d'éducation et de solidarité sociale*. C'est le 7 juin 1933 que se constitue la **Fédération vosgienne des Œuvres laïques** ; elle adhère quelque temps plus tard à la Ligue de l'enseignement.

À Saint-Dié-Des-Vosges

1933-2023, 90 ans d'œuvres laïques

Une conférence de Philippe ALEXANDRE, professeur émérite de l'Université de Lorraine, suivie d'un débat.

À la maison de quartier de la Bolle, 18 Chemin de Grandrupt, le 8 décembre à 20 heures 30.

En partenariat avec la Société Philomatique Vosgienne.

1933-2023 : 90 ans d'œuvres laïques... En réponse à l'intolérance, au séparatisme et à l'extrémisme.

1933, Hitler est nommé Chancelier de l'Allemagne. Le nazisme s'installe et enflamme bientôt le monde entier.

Quatre dates pour comprendre le type de société que les nazis construisent :

- 1940, Schirmeck-Vorbruck accueille un camp de redressement pour les Alsaciens récalcitrants puis sert de lieu d'interrogatoire et de transit vers les camps de la mort.
- 1941, l'Arbeitdienst, comme déjà en Allemagne, embrigade les jeunes Mosellans et Alsaciens : uniforme brun, une bêche en guise de fusil et l'obligation de prêter serment au Führer. 1941, Natzweiler-Struthof enferme et fait mourir des opposants de tous horizons.
- 1942, comme en Allemagne, les nazis obligent l'adhésion des adolescents mosellans et alsaciens (12-18 ans) à la Hitlerjugend. Les filles sont embrigadées dans la Bund Deutscher Mädel. Leur maxime résume leur conditionnement sexiste : *Kinder, Kirche, Küche* (Enfants, église, cuisine).

Cela aboutit à la Seconde Guerre mondiale.

7 juin 1933, Les associations laïques vosgiennes se fédèrent

Elles promeuvent *les sociétés scolaires et périscolaires en refusant toute emprise politique*, religieuse ou mercantile (statut de la fédération des œuvres laïques des Vosges). A travers leurs activités, les œuvres visent l'éducation populaire, l'esprit critique du citoyen et la liberté de conscience dans un souci de solidarité.

La laïcité refuse la haine du différent prêchée par les extrémistes et les communautaristes. Elle repose d'abord sur la loi de 1905 qui sépare les Eglises et l'Etat et garantit la liberté de conscience. Elle est complétée au fil du temps par un ensemble juridique qui garantit le droit à la différence dans le respect de la loi commune. Elle protège la foi tant que la foi ne cherche pas à dicter sa loi. Elle est le socle commun du bien vivre français dans une République aimable de liberté, égalité, fraternité.

L'esprit laïque encourage le citoyen à forger ses convictions tout en restant ouvert au débat contradictoire. Il permet le débat en évitant le conflit des personnes. Il compose tolérance et conviction. Car la tolérance seule aboutit au laxisme ; et la conviction seule débouche sur l'autoritarisme voire le totalitarisme. L'esprit laïque est ainsi la condition pour dialoguer et affronter collectivement les grands enjeux

contemporains et concevoir un monde aimable. Les œuvres laïques servent un idéal humaniste.

Les cercles laïques s'amorcent dans les années 1860 avec Jean Macé. La création d'une école laïque de jeunes filles à Saint-Dié l'atteste... tout en montrant que les bonnes intentions ne suffisent pas :

26 juillet 1868, Jean Macé (1815-1894), réfugié à Beblenheim en Alsace après la prise de pouvoir de Napoléon III, participe à Saint-Dié à l'inauguration du nouveau temple maçonnique de la loge du Grand Orient, l'Egalité vosgienne. *Le petit professeur* est alors un frère de *La Parfaite Union* de Mulhouse. Après la défaite de 1870 et l'annexion de l'Alsace par l'Allemagne, il s'inscrit à la loge parisienne *Alsace-Lorraine* que Jules Ferry (1832-1893) fréquenta assidument après son initiation en 1875 à *La Clémentine Amitié*, en même temps qu'Emile Littré.

Lors de l'inauguration du temple maçonnique de Saint-Dié, Jean Macé émet l'idée de la création d'une école laïque de jeunes filles.

22 août 1868, trois frères maçons sont chargés d'un rapport sur *la question des moyens à employer pour fonder cette école*. Septembre 1868, Jean Macé implante à Reims une section de la Ligue de l'Enseignement. Les Rémois envoient aussitôt une obole de 100 francs pour encourager les Déodatien dans leur projet.

Cette valeur, lit-on dans les archives de *l'Egalité vosgienne*, fut remise par Albert Ferry (maire de Saint-Dié, député puis sénateur), Vénérable, au trésorier qui la *plaça séance tenante chez le frère Demange (présent) à 5%*. Octobre 1868, *l'infatigable Jean Macé* voyage dans une loge de Toulon qui envoie 25 francs dans le même but. Le Vénérable (président) Albert Ferry, fait voter sa loge déodatienne pour savoir si la Ligue de l'enseignement doit s'occuper de la fondation de cette école laïque. A l'unanimité, l'Egalité vosgienne en conserve l'initiative. Un appel est lancé aux loges de France et 300 francs sont débloqués pour les premiers frais. Des questions relatives au fonctionnement de l'école sont alors adressées à Jean Macé qui semble resté évasif. Durant quelques mois, les comptes-rendus des tenues de la loge déodatienne restent muets sur le projet. 17 avril 1869, Jean Macé adresse le dernier bulletin de la Ligue de l'Enseignement... qui expose des pertes subies *par suite d'un placement du fond de la propagande dans des caisses qui ont fait faillite*. Les Déodatiens souscrivent à un abonnement et adressent un don de 15 francs pour le fond de la propagande. Mais après cette date, ils prennent des distances avec Jean Macé.

17 octobre 1869, lors d'une tenue extraordinaire, les maçons déodatiens relancent leur idée. 7 décembre 1869, la ondatation est créée après une nouvelle souscription qui récolte 915 francs. La guerre franco-allemande interrompt le projet jusqu'au 10 mai 1871 (don par le Grand Orient de 100 francs et 50 francs par un frère).

Une ligne discrète dans le compte-rendu de la tenue du 28 août 1871 met fin au rêve. L'école laïque de jeunes filles n'aura pas lieu.

Des détails sont révélés plus tard. Une transaction avait été passée avec une certaine Madame Bombed, institutrice parisienne qui s'était installée à Saint-Dié en déménageant ses meubles. Mais elle repart bientôt à Paris avec une indemnité de 1025 francs pour dommage et frais de déplacement. En sus, le retour du mobilier coûta 70 francs à la loge. De plus, une somme était encore ajoutée *fixée à 15 francs par centaine de bouteilles vides* laissées par l'institutrice et probablement

destinées à des conserves. Le renoncement de la loge déodatienne à créer en 1871 une école laïque de jeunes Filles reste énigmatique. (sources : archives de la loge de Saint-Dié du G O, récit dactylographié).